



AUTO /MOTO /CYCLO /REMORQUE **TOP CONDUITE**

DIRECTEUR **LAMPARIELLO ANGELO**

12 RUE A.CROIZAT

54490 PIENNES

SIRET 37824319000022

N°TVA FR11378243190

Déclaration d'activité Préfet Grand Est 44540359154

Responsable pédagogique/MR LAMPARIELLO ANGELO

PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE B vers 125 CM2

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer sur le territoire français uniquement une motocyclette ou tricycle de cylindrée 125 cm2

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 2 ans de permis de conduire de la catégorie B

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie 2 ROUES cylindrée 125 cm2 adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes

Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME

La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants :

Formation pratique hors circulation/ en circulation/ sensibilisation aux risques

*La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissances suivantes :

Equipements indispensables

Connaissance des principaux organes du véhicule

Maîtrise technique du véhicule hors circulation

*La formation en circulation doit permettre de connaître

L'utilité et le respect des règles, de l'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers, des facteurs et de la prise de conscience des risques

*Sensibilisation aux risques :

Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et aux accidents les caractéristiques les impliquant/ la vitesse et ses conséquences/ le comportement du conducteur...

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant au niveau de compétences visées au programme

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 (sans examen)

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 2H de formation théorique et 5 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne